



Mission régionale d'autorité environnementale
ÎLE-DE-FRANCE

**Note d'information relative à l'absence
d'observation de la Mission régionale d'Autorité
environnementale d'Île-de-France sur la
déclaration de projet entraînant mise en
compatibilité du PLU de
Brières-les-Scellés (91)**

APPIF-2025-080
06/08/2025

* * *

La Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe) a été saisie le 6 mai 2025 sur la déclaration de projet entraînant mise en compatibilité du PLU de Brières-les-Scellés (91) .

Conformément à l'article R104-25 du code de l'urbanisme, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de trois mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observation sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public dans le cadre de la consultation prévue par le code de l'urbanisme. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site internet de la MRAe.